



unifor

Local100/section locale 100 | Canada
1376 Grant Avenue #113, Winnipeg, Manitoba R3M 3Y4

Le 28 aout 2026,

Présidents et secrétaires-archivistes de l'atlantique et St Lawrence

Confrères et Consœurs

Conformément à l'article 4 des statuts de la section locale 100, un appel de candidatures va à toutes les loges de la région de l'Atlantique et St Lawrence, comme indiqué ci-dessous.

POSTES VACANTS

PARTIE 4 :

1. Le poste vacant de président de la section locale 100 sera comblé immédiatement, conformément à l'article 15C (19) des Statuts nationaux d'Unifor, par un vice-président de la section locale 100 dûment élu par le Conseil exécutif de la section locale 100.
2. Les postes vacants dans l'un des postes de la section locale 100, qui surviennent plus de douze mois avant le déclenchement d'élections régulières, seront comblés de la manière suivante.
3. Le président de la section locale 100 ou tout autre dirigeant désigné enverra un appel de candidature aux loges alliées à la section locale 100.
4. Dès réception des formulaires de candidature par la section locale 100, une élection aura lieu.

Veuillez consulter les formulaires de nomination ci-joints pour les membres du Conseil exécutif de la région de l'Atlantique et St Lawrence.

Tous les formulaires de candidature dûment remplis doivent être reçus par **courrier recommandé** à la bureau situé à **110-1376 Grant Ave, Winnipeg, MB R3M 3Y4** par le président de l'élection Comité au plus tard à minuit, **le jeudi 15 octobre 2026**.

Le comité électoral avisera le président de la section locale 100 au plus tard le jeudi 22 octobre 2026, si quelqu'un a été acclamé ou si une élection doit avoir lieu.

Veuillez-vous assurer que tous les membres sous votre responsabilité voient cet avis.

En Solidarité,

Comité électoral de la section locale 100